



PROJET EDUCATIF

PERISCOLAIRE

2024/2026

PREAMBULE

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité physique, affective, morale et psychologique et, en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la commune. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu, du loisir et surtout du plaisir.

LES PRINCIPES DU PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif est une démarche conduisant à un document de référence et qui définit les objectifs et les priorités éducatives pour les années à venir, afin de proposer une offre de service cohérente et coordonnée en direction des enfants.

Un projet éducatif permet de préciser le cadre d'intervention de la collectivité, les intentions des élus, les moyens afférents, les modalités d'évaluation.

La convention internationale des droits de l'enfant :

La politique éducative s'inscrit dans la déclaration des droits de l'enfant adopté en 1989 et que la France a ratifié en 1990, qui stipule dans l'article 7 :

« L'Enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

Les valeurs de la république :

La République Française est régie par des principes et des valeurs, issus de la révolution française, déclinés au travers de la convention internationale des droits de l'homme et inscrits dans la constitution de l'Etat français.

Ces valeurs inscrites au fronton des mairies « égalité - liberté - fraternité » sont complétées par les valeurs de laïcité et de solidarité, ce qui implique qu'elles soient partagées par tous ; ces valeurs forment le terreau de la Nation.

Mais le concept de Nation ne va pas de soi, si les individus vivant sur un même territoire ne développent pas « le vivre ensemble ».

Décliné auprès des mineurs, « le vivre ensemble » est le principe de base de toute action auprès des enfants et des jeunes.

LE PROJET EDUCATIF : UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Projet Educatif est l'outil structurant d'une politique de l'enfance. Cette démarche de développement répond au double besoin des familles d'un accueil de qualité des enfants, dans un cadre sécurisé.

L'objectif est de proposer une organisation de leurs temps libres (périscolaire), suivant les valeurs et principes définis précédemment, en complémentarité des apprentissages scolaires.

La commune partage l'idée que la manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe influe sur sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale.

Il convient donc de prévoir, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de loisirs, une organisation de ces moments, propre à favoriser un développement harmonieux de la personne, dans le respect des rythmes de vie et des besoins de l'individu.

La mission éducative, dont le Projet Educatif constitue l'une des expressions, est une responsabilité partagée entre l'Etat, la collectivité, les enseignants, les associations, les familles.

Elle s'exerce dans des temps et des espaces différents qu'il est nécessaire de mettre en cohérence, dans un souci de continuité éducative, en développant un partenariat élargi et renforcé avec tous les acteurs du niveau local et intercommunal.

L'action socio-éducative que la commune souhaite développer au travers du temps périscolaire, des lieux et espaces d'accueil s'appuiera sur les orientations définies dans la partie « orientations éducatives », que les équipes ont pour mission de développer.

Le Projet Educatif est le cadre général de la politique éducative de la commune.

De fait, le projet pédagogique de l'accueils périscolaire devra être en cohérence avec ce dernier.

LA DURÉE DU PROJET

La durée du projet est de 2024 à 2026, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mandat électif.

LE CONTEXTE LOCAL

LE TERRITOIRE

Linars est une commune faisant partie de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême.

La commune dispose et contribue au service associatif proposé par la MJC Serge Gainsbourg de Fléac-Linars-St Saturnin. Il fonctionne à Fléac les mercredis non scolaires, les petites et grandes vacances, dans les locaux que la commune de Fléac met à la disposition de l'association 6, place de l'église et pour lesquels les communes de Linars et Saint-Saturnin participent aux frais de fonctionnement.

La MJC accueille également la micro-crèche « petit à petit » qui propose 10 places.

La commune de Linars compte une crèche privée Hapili Linars - Polochon qui propose 12 places.

Ces informations sont à retrouver [sur le site monenfant.fr](http://sur.le.site.monenfant.fr).

LE GROUPE SCOLAIRE

Le groupe scolaire François-Lassagne, comporte deux classes de maternelle de 45 élèves et de cinq classes élémentaires 111 élèves (chiffres printemps 2023).

Les services périscolaires (restauration et accueil périscolaire), la masse salariale ainsi que les bâtiments (entretien, rénovation, fluides, travaux...) sont à la charge de la commune.

LE PUBLIC

Le public est composé des mineurs fréquentant le groupe scolaire François Lassagne de Linars et aussi de leurs parents.

L'accueil périscolaire favorisera l'accueil des publics en situation de handicap.

Les mineurs et les familles accueillis peuvent être ceux qui ont des besoins liés à leurs activités personnelles et professionnelles, et également ceux qui ont le désir, l'envie de participer aux activités proposées par l'accueil périscolaire.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale, la commune de LINARS met en place un accueil de loisir sans hébergement – périscolaire (ALSH-périscolaire) accueillant les enfants (de 2 ans et demi à 12 ans) inscrits au sein du Groupe Scolaire François Lassagne et qui ont été inscrits auprès de la mairie.

A cet effet, elle met à la disposition des enfants, des activités récréatives et éducatives variées, sportives, pratiques, artistiques, etc...

Tous les personnels d'animation répondent aux impératifs de qualification fixés par la réglementation (2 ATSEM, 7 BAFA, 1 BPJEPS).

Le règlement des accueils périscolaires de la commune fixe les conditions d'accès et les modalités de fonctionnement du service.

Accueil périscolaire maternelle ouverts les jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- 7h15 à 8h50 (Accueil du matin)
- 12h00 à 13h20 (Pause méridienne pour ceux qui mangent au restaurant scolaire)
- 16h30 à 18h45 (Accueil du soir)

Accueil périscolaire élémentaire ouverts les jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- 7h15 à 8h45 (Accueil du matin)
- 12h00 à 13h20 (Pause méridienne pour ceux qui mangent au restaurant scolaire)
- 16h25 à 18h45 (Accueil du soir)

La capacité d'accueil

Accueil	Nombre d'enfants maximum Maternelle	Nombre d'enfants maximum Élémentaire
Périscolaire matin	20	56
Pause méridienne	45	112
Périscolaire soir	20	56

Rappel du taux d'encadrement :

- ✓ En maternelle : 1 encadrant pour 10 enfants
- ✓ En élémentaire : 1 encadrant pour 14 enfants

LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Placer la notion d'épanouissement des enfants au centre du projet éducatif.

Développer l'esprit du jeu, de l'échange, tout en respectant les besoins fondamentaux des enfants, à savoir :

- ✓ Besoin affectif
- ✓ Besoin physique
- ✓ Besoin d'expression
- ✓ Besoin social
- ✓ Besoin d'autonomie

L'accueil du matin (temps de transition entre le réveil, l'éveil et l'école) doit permettre :

- D'arriver en classe dans les meilleures conditions possibles

- De favoriser l'écoute
- D'aider l'enfant à prendre ses repères
- Être à l'écoute de la famille afin de faciliter la mise en confiance de l'enfant et le bon déroulement de sa journée.

La pause méridienne est un moment charnière entre deux périodes de travail scolaire où chaque enfant doit pouvoir récupérer de sa matinée de classe, se détendre et bénéficier pleinement d'un repas de qualité, équilibré et varié, préparé dans le respect des règles d'hygiène.

C'est également un temps important en terme éducatif, puisqu'il fait appel à des notions de vie en collectivité, d'autonomie et d'éducation alimentaire.

Par l'instauration de règles de vie simples et l'aménagement des espaces, l'enfant doit profiter d'un véritable temps de récupération et d'une convivialité à table.

L'accueil du soir (temps de détente après la journée d'école) :

- Proposer différents pôles d'activités encadrées que l'enfant peut intégrer librement. Les enfants doivent pouvoir évoluer de manière autonome sur ces temps et être acteurs de leurs temps libres.
- Organiser un temps où les enfants peuvent bénéficier d'un accompagnement aux devoirs s'ils le désirent.

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

1. Permettre l'apprentissage de la socialisation et de la citoyenneté / Accompagnement des citoyens de demain

« A Linars, les enfants ont leurs mots à dire ! »

- ✓ Favoriser le vivre ensemble autour de valeurs communes (tolérance, respect, politesse, solidarité...);
- ✓ Sensibiliser les enfants aux règles de vie et à la notion de respect notamment des adultes, des camarades et du matériel mis à disposition ;
- ✓ Permettre aux enfants de s'investir dans différents projets, les mener à bien, encourager les initiatives, les idées et prendre des décisions ensemble de manière démocratique ;
- ✓ Le CME (**Conseil Municipal des Enfants**) permet aux **enfants** scolarisés à Linars d'être acteurs de leur collectivité : d'apprendre le fonctionnement de la démocratie, de défendre des idées, de les présenter au maire et au conseil municipal, les mettre en œuvre et de participer aux décisions de la vie de la collectivité.

Véritable école d'apprentissage de la citoyenneté, de la responsabilité et de l'autonomie, le Conseil Municipal des Enfants est l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté souhaitée par la municipalité.

2. Favoriser l'épanouissement de l'enfant en assurant sa sécurité physique, morale et affective

- ✓ Evoluer dans un milieu adapté : mise en place d'un système relationnel chaleureux, d'un lieu de vie agréable et adapté qui va favoriser le bien-être de l'enfant ;
- ✓ Etablir des relations de confiance entre enfants, parents et animateurs propres à maintenir la sécurité affective (confiance, vigilance, respect, chaleur)

- ✓ Respecter le rythme de vie de chacun. Le fonctionnement est organisé pour que chaque enfant trouve sa place et y soit reconnu comme un individu à part entière : l'instauration de groupes d'âges et de lieux de vie spécifiques permet aux enfants de créer des repères et s'approprier leur espace, afin de respecter les rythmes et les besoins, différents selon les âges.
- ✓ Proposer des activités variées (culturelles, manuelles, physiques, sportives...): l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi.
- ✓ La commune dispose et met à disposition au service de l'école et du périscolaire : le cours couvert tennis, la salle polyvalente, le stade de foot, la salle de danse, le city stade...
- ✓ Un animateur sportif conventionné avec la MJC Serge Gainsbourg intervient au sein de l'école sur le temps méridien afin de proposer chaque jour des activités ludiques et physiques en élémentaire.

3. Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative

- ✓ Elaborer une politique tarifaire sociale basées sur le quotient familial (en vigueur pour le périscolaire, à venir pour la pause méridienne) ;
- ✓ L'accueil est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières qui nécessitent soin et attention. L'accueil doit prendre les dispositions nécessaires pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes des accueils périscolaires. Les familles assurent la fourniture des médicaments et dispositifs nécessaires à l'administration des soins (voir règlement intérieur) ;

4. Développer l'autonomie

- ✓ Permettre aux enfants de faire des choix et les positionner comme acteurs de leurs temps de loisirs en proposant des activités variées, différents espaces de jeux ou de temps calmes, adaptés aux différents âges et besoins ;
- ✓ Aménager différents espaces où les enfants peuvent avoir des repères et évoluent de manière autonome.

5. Offrir un cadre de vie agréable et sain ainsi qu'une alimentation de qualité

- ✓ Lutte contre les perturbateurs endocriniens : travail engagé depuis 2021. Un audit a été réalisé par l'association 3AR sur la base duquel une réduction du nombre et un changement complet des produits d'entretien a été opéré, en parallèle d'une formation des agents. Le savon main, utilisé sur tous les sites de la commune a également été changé. Est désormais utilisé un produit local (87), bio certifiés Nature&Progrès, et comportant seulement 4 ingrédients.
- ✓ Au plan de l'alimentation : les menus sont élaborés par les équipes du Service Technique de Restauration du Lycée Marguerite de Valois qui produit et livre en liaison froide, les repas du groupe scolaire. Ces menus sont ensuite validés et retravaillés en commission des menus à l'école de Linars tous les quatre mois. La grille de menus est validée à chaque étape de sa conception par une diététicienne. Le STR a la volonté de produire des repas avec des produits frais issus au maximum des circuits courts mais dans le cadre des marchés publics et notamment dans l'adhésion totale au groupement de commande AGAPE 16 qui travaille les clauses des marchés publics de manière à proposer un maximum de produits labellisés, locaux, bio et de saison.
- ✓ Projet de renaturation des cours d'école : en 2022 a été initié un projet visant à lutter contre les îlots de chaleur et à réintroduire plus de végétation et de biodiversité à l'école. Ce projet verra le jour à l'été 2024

6. Sensibilisation au respect de l'environnement et développer l'écocitoyenneté

- ✓ Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement ;
- ✓ Sensibiliser et mettre en valeur notre environnement quotidien aux enfants
- ✓ Sensibiliser au recyclage des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Permettre aux enfants de découvrir le monde, la nature qui les entoure tout en s'amusant à travers des activités ludiques et en lien avec le projet de renaturation des cours d'école ;
- ✓ Permettre aux enfants d'acquérir des gestes et réflexes simples pour vivre au quotidien en ayant une attention particulière à la préservation de l'environnement (écologie, gaspillage énergétique...).

7. Contribuer aux besoins des familles, soutenir leurs implications et créer une relation de confiance

- ✓ Favoriser l'implication et la mobilisation des familles au sein de la communauté éducative : renforcer l'information en leur direction, garantir leur représentation dans les instances éducatives, mieux connaître leurs points de vue, développer leur participation à des actions collectives et ateliers menés par l'équipe du périscolaire ;
- ✓ Répondre aux besoins et aux attentes des familles liées à leurs activités personnelles et professionnelles, mais aussi leur permettre d'être associées au vécu de leur enfant en favorisant une relation de qualité et de confiance ;
- ✓ La relation parents/équipe d'animation doit s'articuler autour d'un respect mutuel et d'un échange visant à mettre en place une complémentarité dans les rôles joués par chacun. L'objectif est d'instaurer, autour de l'enfant, une relation positive entre la famille et la collectivité.
- ✓ La commune de Linars, au travers de ses services doit permettre aux parents de trouver un lieu d'écoute où ils pourront faire part en toute liberté de leurs inquiétudes, de leurs doutes mais aussi de leur fierté à l'égard de leurs enfants.

8. Être cohérent et complémentaire avec le projet des écoles

- ✓ Le temps de l'enfant est scindé entre les temps en familles, à l'école et dans les structures de loisirs. Il s'agit donc de favoriser la mise en cohérence de ces différents moments par une articulation entre les projets de l'établissement scolaire et les projets des temps périscolaires de la commune ;
- ✓ Proposer un accompagnement aux devoirs sur le temps périscolaire du soir pour les enfants à partir de la classe du CE1 les lundi et jeudi.

9. Développer les liens intergénérationnels

- ✓ Favoriser l'ouverture des activités et les passerelles entre tranches d'âge, projets communs,
- ✓ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- ✓ Intervention une fois par semaine de deux bénévoles « Lire et faire lire » qui est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle,

10. Favoriser l'ouverture à la culture

La *culture* correspond aux connaissances, aux outils et aux attitudes accumulés au fil des générations qui imprègnent le milieu immédiat de l'enfant. La collectivité souhaite leur apporter des éléments nouveaux sur le monde qui les entoure afin de nourrir leur curiosité, leur transmettre des savoirs, notamment cultures et artistique.

Les accueils périscolaires ont accès à de nombreux livres et ouvrages mais également à la médiathèque de la Source.

La collectivité finance également occasionnellement des spectacles à destination des élèves de l'école.

LES MOYENS

Moyens humains

Les personnels des accueils périscolaires

L'organisation de l'accueil périscolaire de Linars fait appel aux compétences de personnels titulaires et contractuels spécialisés dans la prise en charge des enfants, issus des métiers de l'animation.

La qualité de l'encadrement est la garantie de la confiance offerte par les enseignants et les familles, usagers du service, et assure à l'enfant, l'assurance d'une prise en charge sécurisée.

La Responsable de Vie Scolaire

Garante du projet éducatif, elle élabore avec son équipe, le projet pédagogique de l'accueil périscolaire de Linars qui sera validé par la commission Vie scolaire, enfance, jeunesse.

Elle est la garante, avec son équipe, de la sécurité affective et morale des enfants.

Elle gère les fonctionnements et en assume la responsabilité, l'organisation administrative et technique.

Elle gère les équipes, tant sur le plan technique que relationnel, en toute objectivité. Elle rend des comptes réguliers à la Directrice Générale des Services, au Maire ainsi qu'à la commission Vie scolaire, enfance, jeunesse.

Elle supervise les liaisons entre le temps scolaire et le temps périscolaire, participe au conseil d'école et s'associe aux enseignants pour apporter toutes les informations utiles aux familles sur les conditions de mise en œuvre de la cohérence éducative.

Elle gère, en lien avec la Directrice Générale des Services, les relations avec les différents partenaires institutionnels, le suivi des obligations contractuelles de la CAF et de la MSA, les déclarations dans le cadre des agréments des accueils de loisirs avec la SDJES.

Les animateurs

Les animateurs sont porteurs de leurs projets d'animation sous l'autorité de la Responsable de Vie Scolaire. Ils encadrent les différents temps de la vie quotidienne et assurent le lien avec les familles. Leur implication s'inscrit dans le respect des orientations prioritaires du projet pédagogique auquel ils ont contribué.

Le personnel administratif et d'entretien

Aucun établissement ne peut fonctionner sans la participation active des personnels administratifs, techniques (agents d'entretien, service technique, agents administratifs). Elles doivent être présentées et valorisées auprès des enfants.

Il appartient à tous de faciliter leur travail, tant sur la transmission des informations que dans la considération et le respect de leurs missions.

Moyens financiers et logistiques

Le service Vie Scolaire bénéficie de la mise à disposition de tous les équipements et matériels nécessaires à leurs actions.

Un budget est alloué pour assurer le fonctionnement du service (fonctionnement est investissment).

Dispositifs contractuels

L'accueil périscolaire est assuré avec la participation de la Caisses d'Allocations Familiales de la Charente dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

LES MODALITES D'EVALUATION

La cohérence éducative rend nécessaire la mise en place de temps de concertation et l'évaluation des dispositifs :

✓ de façon formelle :

- par la tenue de réunions d'évaluation des objectifs fixés, la définition des axes d'amélioration et le suivi des propositions correctives ;
- des temps de travail mensuels collectifs sont institués par la responsable de vie scolaire avec l'équipe d'animation, pour déterminer si les objectifs sont atteints, faire le bilan des écarts constatés et des difficultés rencontrées ;
- une entrevue régulière assure une évaluation de l'accueil périscolaire avec la Responsable de Vie Scolaire, la Directrice générale des services, Maire et la commission dédiée. Elle a pour objectif de garantir la prise en compte des problématiques des services, des liens avec l'école et de proposer des réponses rapides aux questionnements des usagers.
- La participation de la Responsable de Vie Scolaire et des ATSEM aux conseils d'école permet d'apporter une vision de terrain et contribue à la mise en évidence des écarts entre objectifs fixés et résultats opérationnels.

✓ de façon informelle : par les échanges quotidiens entre les acteurs du projet éducatif: enseignants, familles, directeurs, animateurs, MJC Serge Gainsbourg.